



Votre correspondant :  
Jan JENNART  
Tél : +32 (0)2 622 74 26  
Fax : +32 (0)2 678 90 90  
Email : portfolio.corporate@axa.be

**RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE  
NON PROFIT LEADERS LIABILITY  
ASSURANCE DE LA RESPONSABILITE DES DIRIGEANTS  
N° 010.730.431.779**

**GENERALITES**

**Preneur d'assurance :**

Association Wallonie-Bruxelles de Basketball ASBL

N° entreprise : 0476.156.667

AV PAUL HENRI SPAAK, 17/03  
1060 ST-GILLES

**Votre intermédiaire d'assurance :**

SA AURELIO CIGNA

N° : 01 36377

R.D.GENERAL DE GAULLE 12  
6180 COURCELLES

Réf :  
Tel : +32 (0)71 46 89 89  
Fax : +32 (0)71 45 73 46

**Données générales :**

Effet du contrat :  
Durée :  
Echéance principale : 01/01  
Date d'expiration : 31/12/2018

**Assurés :**

- Les dirigeants de :
- L'ASBL AWBB (Association Wallonie-Bruxelles de Basketball), n° d'entreprise 0476.156.667
  - Des ASBL (clubs de basket) membres, dont la liste est en possession de la compagnie.

**Conditions de couverture :**

- L'ASBL assurée n'est pas un club de 1<sup>ère</sup> division
- Les ASBL et ses dirigeants n'ont pas fait l'objet d'une réclamation pendant les 5 dernières années et n'ont pas connaissance de fait ou éléments susceptibles de mettre en cause leur responsabilité civile ou pénale.
- Les ASBL n'occupent pas plus de 5 ETP (employés temps plein)
- Les ASBL n'ont pas de dettes envers l'ONSS, le Fisc et/ou la TVA
- Les ASBL ont des fonds propres positifs

**Prime terme à partir du 01/01/2018 :**

Montant net :  
Taxes et cotisations :  
Montant total :  
Fractionnement :

**Prime :**

La prime annuelle est calculée comme suit. Elle est payable par le Preneur d'Assurance, l'ASBL AWBB :

<b>Recettes annuelles</b>	<b>Prime annuelle forfaitaire (par ASBL)</b>
De 0 à 250.000 EUR	160 EUR (146,45 + 9,25 % taxes)

La Fédération s'engage à fournir, au plus tard le 15/12 la liste des ASBL (clubs membres remplissant les conditions de couverture, sauf 1<sup>ère</sup> division) avec les mentions suivantes :

- nom de l'ASBL
- n° d'entreprise

**RESPONSABILITE DIRIGEANTS D'ENTREPRISE**

**Tarification :**

	Prime nette annuelle
ASBL AWBB	

**Montants assurés (par ASBL assurée) :**

Par réclamation, par année d'assurance et par ASBL assurée :	
- <b>responsabilité civile</b>	250.000 EUR
frais de réhabilitation de réputation	250.000 EUR
frais d'enquête	250.000 EUR
frais de défense civile *	250.000 EUR
- <b>responsabilité pénale</b> (frais de constitution d'une caution pénale inclus)	250.000 EUR
frais de défense pénale *	250.000 EUR
- franchises	néant

(\* conformes aux conditions générales 4353053 02.2015 Non Profit Leaders Liability jointes)

**Franchise :**

Néant